

*Communauté d'Agglomération du  
Pays Voironnais :*  
**L'expérience d'un Schéma de  
Secteur et le suivi des P.L.U.**

*Journée d'information Communauté de l'Eau Potable  
Gières, 3 décembre 2010*

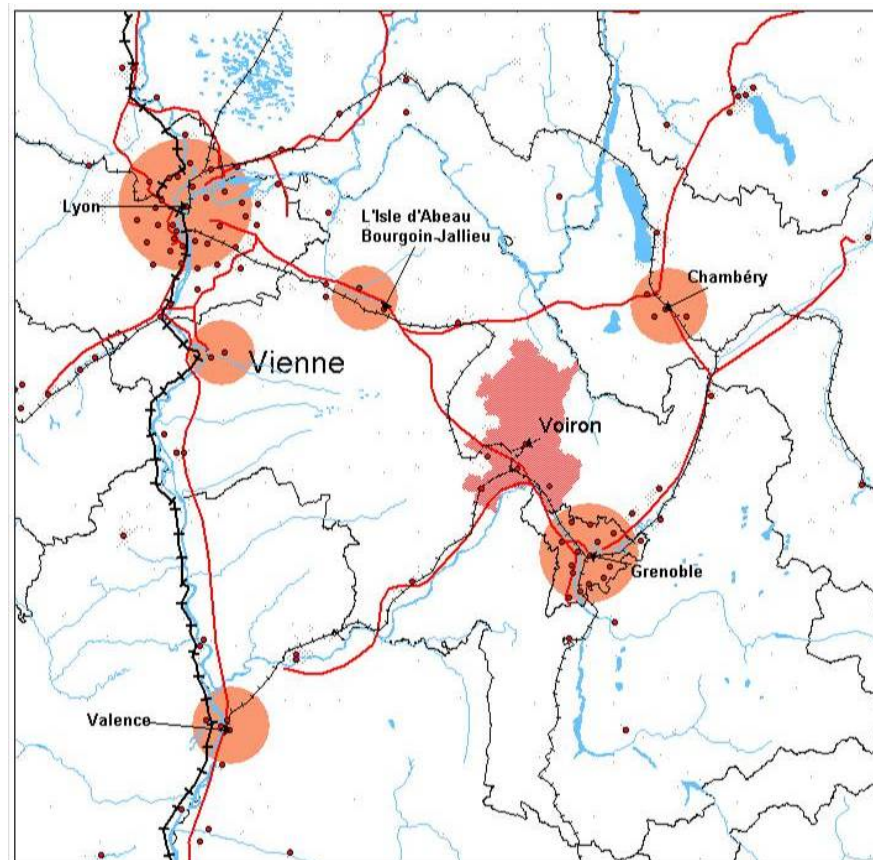


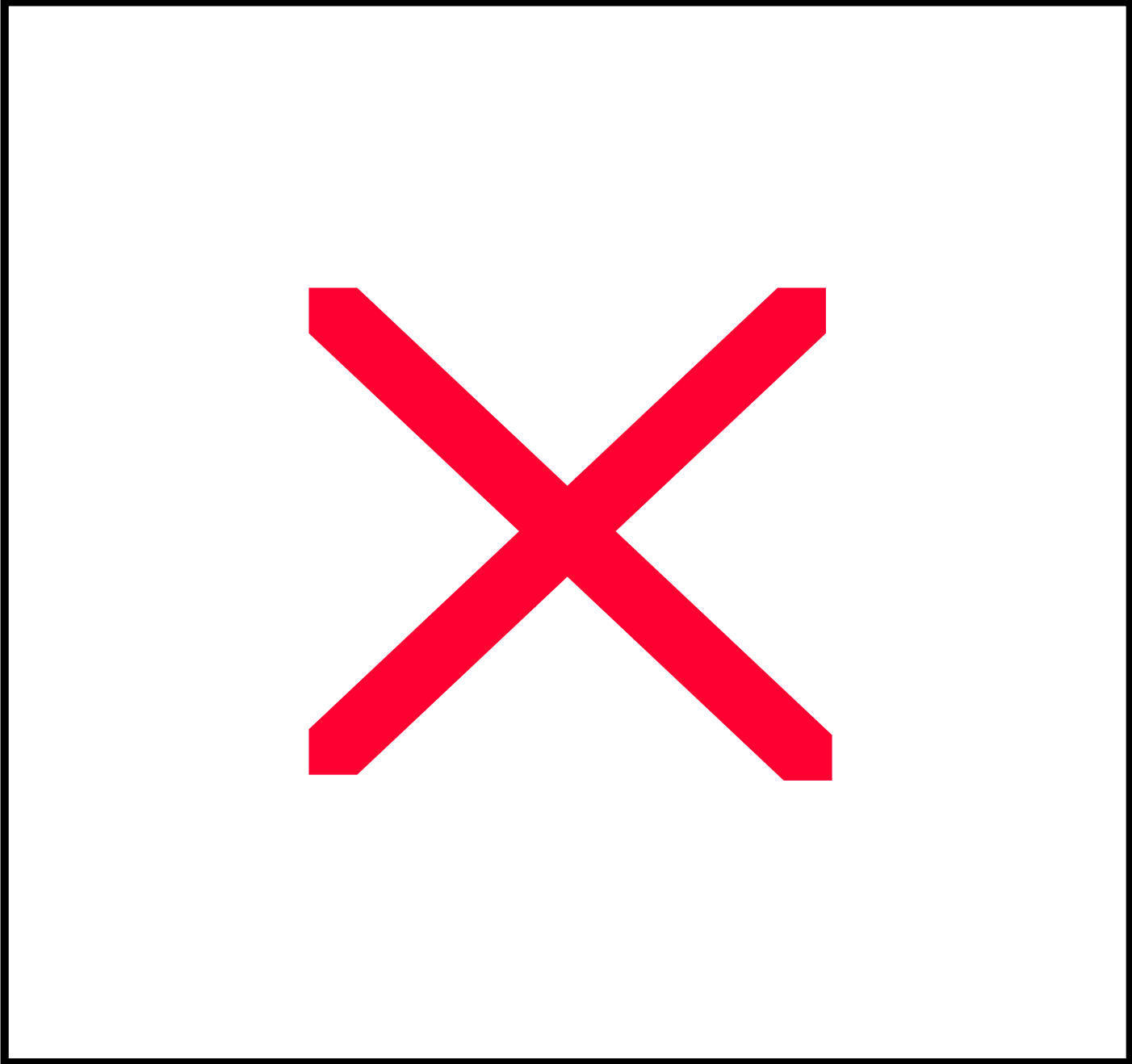
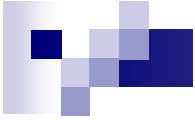
## *Déroulement de la présentation*

- Présentation rapide du territoire
- Les compétences et politiques du Pays Voironnais et la question des réseaux notamment dans le Schéma de Secteur
- Comment le Pays Voironnais participe aux démarches de PLU : à quel titre et quelle méthode de travail
- Bilan de la démarche après 3 ans de mise en œuvre du Schéma de Secteur, et limites de la démarche...

## Présentation du Pays Voironnais

- Communauté d'Agglomération de 34 communes, créée en 2000.
- Territoire situé à une vingtaine de km au Nord-Ouest de Grenoble.
- 92 000 habitants en 2010 avec une ville centre (Voiron) de 21 000 habitants.








# *Les compétences et politiques du Pays Voironnais*

- Compétences :
  - ✓ Développement économique
  - ✓ Aménagement de l'espace communautaire
  - ✓ Equilibre social et politique de la ville
  - ✓ Environnement et cadre de vie (et notamment distribution d'eau potable et assainissement..)
  
- Document en vigueur sur le Pays Voironnais :
  - Schéma Directeur d'eau potable (2001) actuellement en cours de révision.
  - Schéma Directeur d'Assainissement (2003)
  - Programme Local de l'Habitat (janv. 2006)
  - Plan de Déplacement Urbain (nov. 2007)
  - ...
  - Schéma de Secteur (déc. 2007)

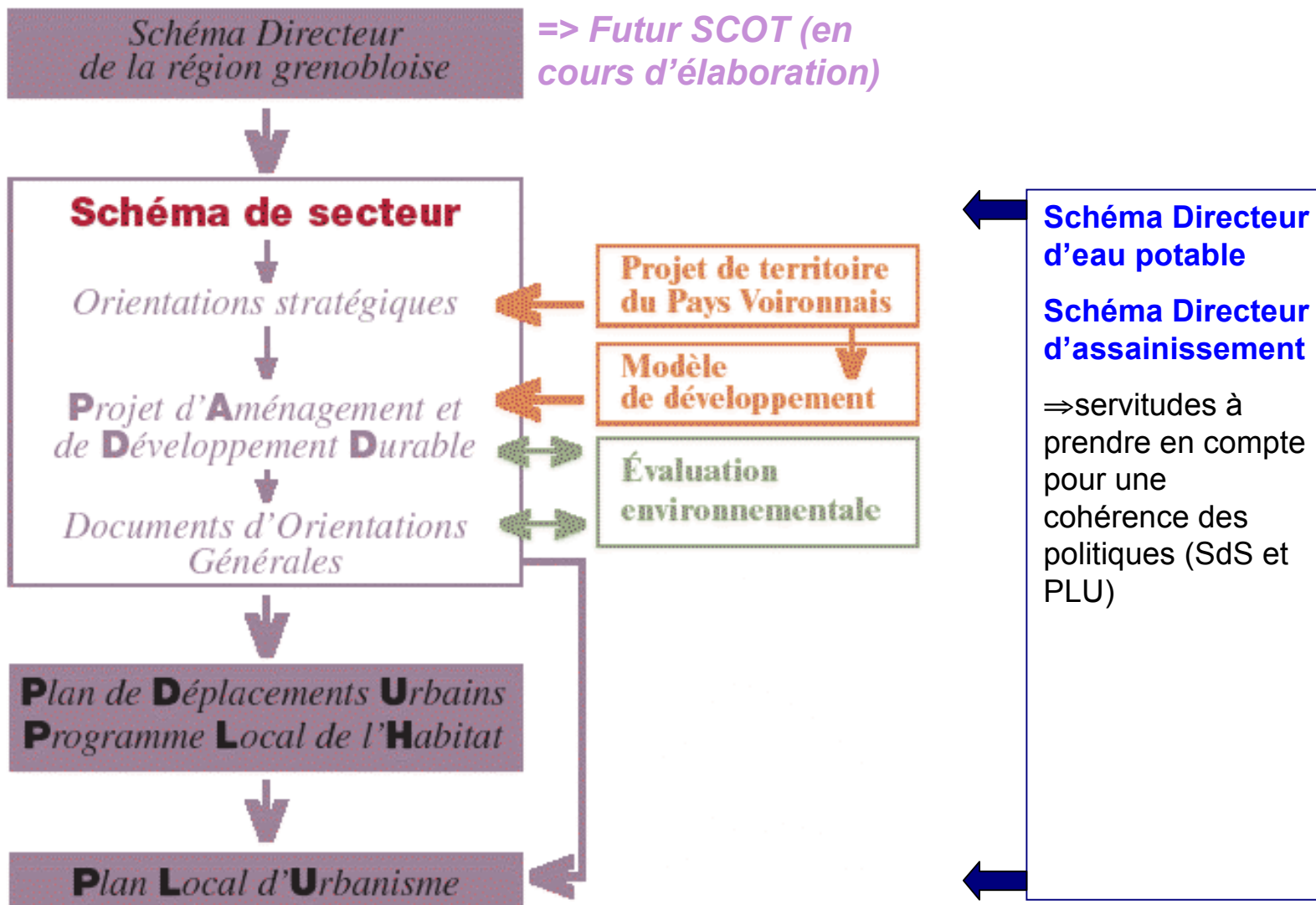


## *Le Schéma de Secteur, document d'orientation transversal*

C'est un document d'orientation à long terme en matière d'aménagement du territoire, un cadre de référence commun pour la conduite des politiques d'aménagement communales (PLU) et intercommunales.

- Le SdS a permis de porter une vision d'aménagement partagée par les communes
- C'est son élaboration qui a permis de construire progressivement une collaboration étroite communes-intercommunalité pour les démarches de PLU
- En somme, un renforcement de sa légitimité à se prononcer notamment sur les projets d'aménagements et les réseaux, en cohérence avec le SD eau et SD assainissement.

# Quel lien entre Schéma de Secteur et PLU ?





## ***Quelles sont les orientations du Schéma de Secteur ?***

Les grandes lignes du PADD :

**Tendre vers un équilibre entre les fonctions économiques et résidentielles du Voironnais, afin de limiter les effets de la périurbanisation et préserver la qualité de vie et le dynamisme du Pays Voironnais.**

**Préserver un équilibre durable entre les espaces bâtis et les espaces naturels, agricoles et forestiers, en maîtrisant le développement urbain et en protégeant les espaces, les ressources.**

**Conforter l'organisation fonctionnelle autour des pôles urbains et des sous-bassins de vie (équipements et services) .**

**=> Orientations déclinées en 90 prescriptions (Document d'Orientations Générales) s'appliquant en grande partie dans les PLU...**





## ***L'eau et l'assainissement dans le Schéma de Secteur***

### **Assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et fiable à long terme**

- ✓ Justifier dans le RP quelles ressources alimentent la population communale (ressources hors commune si besoin).
- ✓ Protéger les périmètres de captage même si l'exploitation est abandonnée.

### **Articuler le développement urbain avec les modalités d'assainissement collectif ou individuel.**

- ✓ L'ouverture des zones à l'urbanisation doit être subordonnée à la capacité suffisante du réseau d'eau et à l'existence de filières d'assainissement.
- ✓ Urbaniser en priorité là où le réseau collectif existe, mais ne pas urbaniser systématiquement les secteurs desservis par les réseaux collectifs quand enjeux de protection paysager ou autre...

### **Améliorer la qualité de l'eau et préserver le réseau hydrographique, les milieux naturels et les eaux sous-terraines**

- ✓ Mesures en faveur des zones humides, biodiversité...



## *Comment le Pays Voironnais participe aux démarches PLU*

Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme en tant que Personne Publique associée (SdS, PLH, AOTU, maître d'œuvre des ZAC) :

- ⇒ Avis rendu après l'arrêt du PLU
- ⇒ Participation suffisamment en amont et tout au long de la démarche

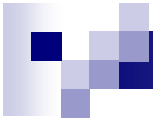
### *Accompagnement technique*

- ⇒ Aide à la rédaction de la délibération de lancement, rédaction du cahier des charges, conseil pour le choix du bureau d'études
- ⇒ Depuis septembre 2010 : cellule ingénierie (un chargé de mission pour conseil sur les projets opérationnels)



## *Pour conclure...*

- **La légitimité du Pays Voironnais à se prononcer sur les réseaux :**
  - Sa compétence eau et assainissement
  - Son intervention en tant que personne publique associée dans les PLU (et surtout la méthode de travail mise en place : intervention très en amont et assistance technique)
  
- Depuis l'approbation du Schéma de Secteur, **10 PLU approuvés avec avis favorable du Pays Voironnais** (mais avec observations sur les réseaux pour certains...) / une 20aine de PLU en cours actuellement.
  
- Plusieurs projets ont été modifiés an amont grâce à la collaboration Pays Voironnais-commune.
  
- Limite de l'exercice : le Pays Voironnais rend un avis simple.
  - En cas de maintien d'une zone en constructible sans réseaux suffisants à proximité :
    - Avis défavorable du Pays Voironnais dans l'instruction du permis
    - La commune devra justifier le refus du permis sur la base du L 111-4 du CU ou trouver un autre mode de financement (privé...)



***Merci de votre attention***